

CONDITIONS D'ENTREE AU CANADA DES PRODUITS EN CONSERVE DE VIANDE
ET FOIE GRAS

EN PROVENANCE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

tel que mentionné ci-dessous il est possible à titre personnel d'introduire des conserves de viande
*(Uniquement les conserves, d'une durée de conservation de 3 ans à température ambiante, sur
présentation de l'étiquette/liste d'ingrédients)

**En cas de confrontation aux douanes le particulier peut demander de contacter l'ACIA
(programme viande au 514-283-8888) afin de valider ce qui est indiqué dans le texte qui
suit :**

Détails d'exigences d'importation : 28364 Version : 10

Description SH : 160239

16 Préparations de viande, de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques

02 Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang.

39 De volailles du no 01.05 : autres

Extension ADG : 551604

5516 Canard

04 En conserve

Origine : PM

EU Europe

PM Saint-Pierre-et-Miquelon

Usage final: 46

46 Voyageurs & Usage personnel et non pour la revente ou distribution

Recommandations à l'ASFC / Les exigences de documentation et d'enregistrements

Approuvé (Doit être accompagné des documents/enregistrements que voici):

Copie de l'étiquette ou liste d'ingrédients

LISTE DES INGRÉDIENTS -

Une copie de l'étiquette ou la liste des ingrédients du manufacturier doit être présenté

CONDITIONS D'IMPORTATION

En provenance de tout pays* : Un poids maximal de 20 kg de viande sous une forme commerciale stérile** (stable à la température ambiante) emballée dans des boîtes de conserve ou des bocaux de verre scellés est permis par personne, sans certificat d'exportation. Il est interdit d'importer des produits de viande maison, sauf s'ils proviennent des États-Unis et s'ils sont accompagnés d'une preuve de leur origine jugée acceptable par l'Agence des services frontaliers du Canada. Une viande cuite dans d'autres types d'emballages hermétiquement scellés** et étanches peut aussi être importée pour un usage personnel si elle est commercialement préparée.

* L'entrée de viande cuite en conserve d'origine bovine, ovine ou caprine n'est permise qu'à partir de pays à risque négligeable d'ESB. Ces pays sont : Argentine, Australie, Chili, Danemark, Finlande, Inde, Islande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, Singapour, Suède et Uruguay